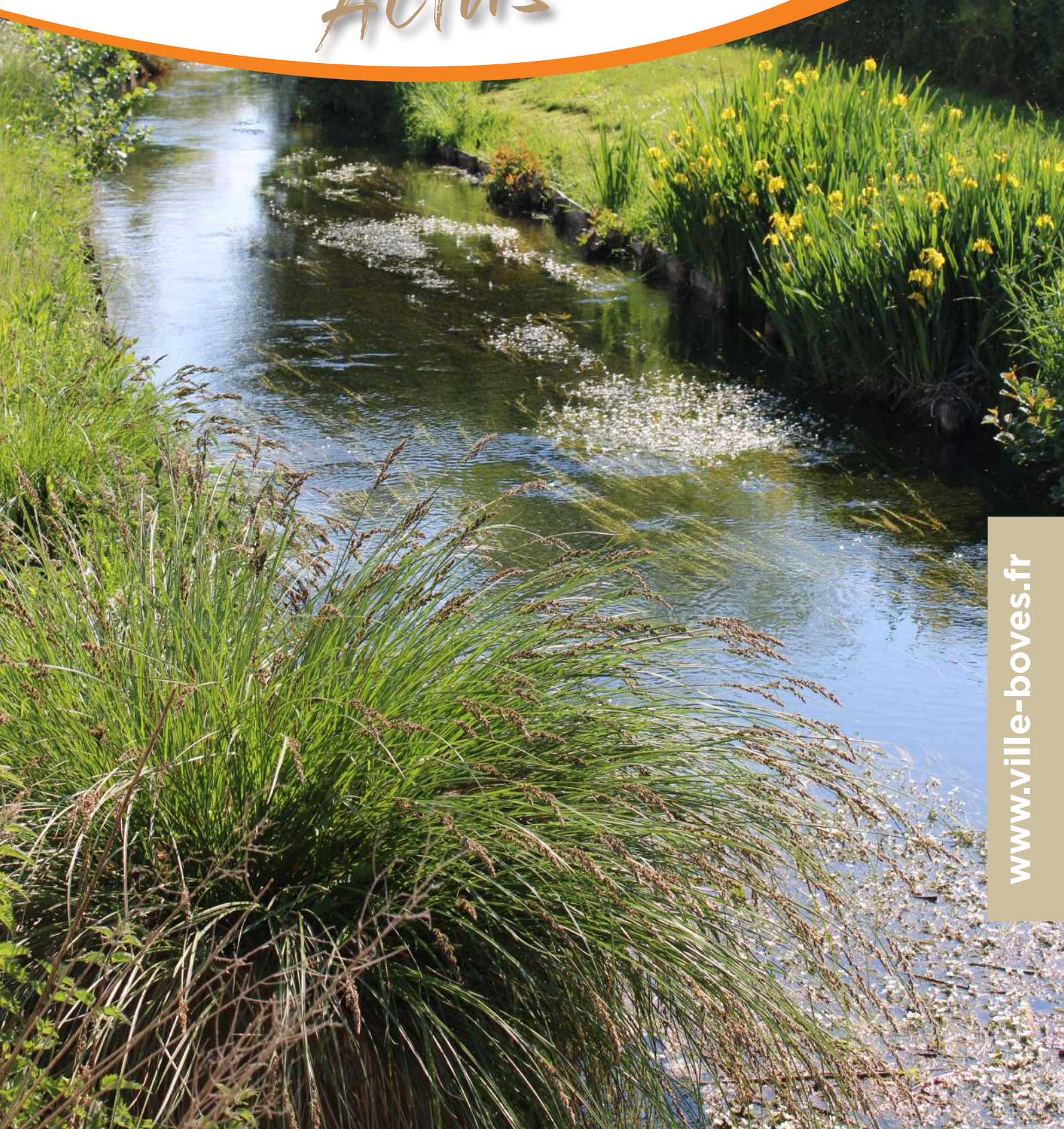


Boves

"Actus"

tellement nature !



Boves

"Actus"



ÉDITO DU MAIRE



ÉVÉNEMENTS PASSÉS

- Cérémonie du 19 mars 3
- Pièce de théâtre « Piaf et ses hommes », le 23 mars à la salle des fêtes 3
- Exposition « La gare de Boves et son environnement » les 29 et 30 mars à la salle des fêtes, en partenariat avec l'AMAL 3
- Chasse aux oeufs pour les enfants de la commune le 5 avril au point rencontre des jardins ouvriers et familiaux 3
- Pièce de théâtre « Le bistrot de Laurette » le 26 avril à la salle des fêtes 3
- Parcours archéologique le 26 avril 3
- Randonnée vélo « Métro 39 » - 4 mai 3



ENFANCE ET ÉDUCATION

- Retour sur la chasse aux œufs de la crèche municipale 4
- Course solidaire organisée par l'école Les Deux Vallées 4



BIEN VIVRE À BOVES

- Projet d'installation d'un composteur partagé 4
- 26^e concours des maisons fleuries 4



BRÈVES DU CONSEIL

- Séance du 25 février 2025 5
- Budget primitif 2025 voté lors du Conseil Municipal du 10 avril 2025 5



VIE CITOYENNE

- Encombrants : une collecte à bien préparer ! 8
- Lingettes : des conséquences pour l'environnement et les canalisations 8
- Brûlage et déchets verts 9
- Trottoirs 9
- Propriétaires de chien 9
- Bruits de jardinage et de bricolage 9
- Chien devant les écoles 9
- Opération tranquillité vacances 9



URBANISME

- Quelles autorisations pour quels travaux ? 10



AFFAIRE SOCIALES ET C.C.A.S.

- Mutuelle communale 10



TRAVAUX

- Travaux de la SANEF sur l'A29 : circulation impactée à Boves cet été du 23 juin au 30 août 2025 11



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- Une usine de batteries Sodium-ion à Boves : exprimez-vous avant le 22 juin 12



LES DATES À RETENIR

12

L'ÉDITO DU MAIRE – VILLE DE BOVES



Chères Bovoises et chers Bovois,

Je vous retrouve pour ce nouveau numéro de « Boves Actus », reflet fidèle de la vitalité et de l'engagement qui animent notre commune.

Ce printemps a été marqué par de nombreux temps forts, témoignant de la richesse de notre vie associative, culturelle et citoyenne. Les cérémonies commémoratives, les spectacles et expositions, les animations pour petits et grands, la chasse aux œufs ou encore le parcours archéologique, ont rassemblé habitants et visiteurs dans un esprit de partage et de convivialité. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leur implication, contribuent à la réussite de ces événements qui font le cœur de Boves.

La vie municipale poursuit également ses chantiers essentiels. Nous avons adopté un budget 2025 équilibré et responsable, permettant de soutenir nos projets d'investissement, d'accompagner les associations locales et de renforcer nos services à la population. La sécurité de tous demeure une priorité, avec notamment la demande d'autorisation de port d'arme pour notre police municipale, afin de garantir leur intervention dans les meilleures conditions.

Boves accompagne également l'initiative des habitants via l'installation prochaine d'un composteur partagé.

L'accueil d'un projet industriel d'envergure avec l'usine de batteries Sodium-ion TIAMAT, créateur d'emplois et porteur d'innovation, fait actuellement l'objet d'une large concertation à laquelle je vous invite à participer.

Ensemble, continuons à faire de Boves une commune dynamique et solidaire.

Avec mes sentiments dévoués,

Votre Maire
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37

Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr

Horaires : lundi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h

mardi, jeudi et vendredi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h - mercredi 9h à 12 h

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : mairie.boves@laposte.net

Crédits photos : Mairie de Boves

Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 80000 Amiens
09 67 28 17 33 - pao@icmmmedia.fr

1 Cérémonie du 19 mars

La cérémonie du 19 mars s'est déroulée dans un esprit de mémoire et de respect, rendant hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



2 Pièce de théâtre « Piaf et ses hommes », le 23 mars à la salle des fêtes

La pièce de théâtre « Piaf et ses hommes » a rencontré un franc succès auprès d'un public venu nombreux. Mélanie Allart et Thibaut Accart ont offert une performance musicale émouvante retraçant la vie d'Édith Piaf à travers ses chansons emblématiques.



3 Exposition « La gare de Boves et son environnement » les 29 et 30 mars à la salle des fêtes, en partenariat avec l'AMAL

L'exposition « La gare de Boves et son environnement », préparée en partenariat avec l'AMAL (Association des Modélistes d'Amiens Longueau), a attiré de nombreux visiteurs curieux de découvrir l'histoire ferroviaire locale. Réseaux de trains miniatures, cartes postales et maquettes ont séduit petits et grands par leur précision.



4 Chasse aux œufs pour les enfants de la commune le 5 avril au point rencontre des jardins ouvriers et familiaux

Les petits Bovois ont arpenté les moindres recoins à la recherche des meilleures cachettes pour dénicher les œufs dissimulés dans le parc. Une joyeuse chasse placée sous le signe du jeu et du partage, qui a ravi petits et grands.



5 Pièce de théâtre « Le bistrot de Laurette » le 26 avril à la salle des fêtes

200 personnes ont assisté au « bistrot de Laurette », un spectacle pétillant et décalé proposé par la troupe Selle en Scène. Dialogues de comptoir et personnages hauts en couleur ont fait de cette soirée un moment savoureux.



6 Parcours archéologique le 26 avril

Une nouvelle session du parcours archéologique a réuni un groupe de curieux autour de l'archéologue Richard Jonvel, pour une exploration captivante de l'histoire enfouie de Boves. Entre paysages, vestiges et anecdotes, cette randonnée commentée a mêlé savoirs et convivialité, conclue par un verre de l'amitié partagé.



7 Randonnée vélo « Métro 39 » – 4 mai

Au départ des Jardins ouvriers et familiaux, sous un ciel majoritairement ensoleillé ponctué de quelques nuages mais sans pluie, les cyclistes ont profité d'un parcours de 10 km dans une ambiance à la fois conviviale et familiale.



Retour sur la chasse aux œufs de la crèche municipale Aux petits pieds du marais

Le 22 avril dernier, la crèche municipale a organisé une joyeuse chasse aux œufs à destination des tout-petits. Sous un ciel clément et dans une bonne ambiance, les enfants ont pu partir à la recherche des œufs.

Cette animation, a permis aux enfants de vivre un moment festif, favorisant à la fois l'éveil, le jeu en plein air et la découverte. Enfants et professionnels de la crèche se sont réunis pour partager cet instant placé sous le signe de la bonne humeur et du chocolat !



Course solidaire organisée par l'école Les Deux Vallées

Tous les élèves de l'école élémentaire Les Deux Vallées ont participé, avec leurs enseignants, leurs familles et leurs amis, à une course solidaire au profit des Restos du Cœur. Un goûter a été offert par l'association des parents d'élèves.



Projet d'installation d'un composteur partagé

Le 29 avril, une réunion d'information a rassemblé des habitantes et habitants autour du projet d'installation d'un composteur partagé, rue du Traité de Boves. Ce projet, initié par des riverains de cette rue, est porté par l'association Les Recyclettes, en partenariat avec la commune et Amiens Métropole. Cette rencontre a permis de présenter cette initiative écoresponsable et de sensibiliser les participants aux enjeux du compostage collectif. La mise en service du composteur aura lieu en juin ou septembre 2025.



26^e Concours des Maisons Fleuries

Le concours des maisons fleuries fait son grand retour pour sa 26^e édition à Boves ! Que vous habitiez une maison, un appartement, ou que vous disposiez simplement d'un balcon, d'une terrasse ou d'un jardin, vous êtes tous invités à participer à ce rendez-vous annuel placé sous le signe de la beauté florale et du cadre de vie.

Organisé par la commune, ce concours est **libre, gratuit et ouvert à tous** les habitants de Boves. L'objectif ? Encourager chacun à embellir son environnement, qu'il soit petit ou grand, pour contribuer ensemble à un village toujours plus agréable et coloré.

Une récompense est garantie pour chaque participant !

Une façon de remercier tous les Bovoïs et Bovoises pour leur investissement et leur créativité florale.

Comment s'inscrire ?

Le bulletin d'inscription et le règlement sont disponibles en mairie ou sur le site ville-boves.fr. Votre inscription est à retourner en mairie ou à transmettre par mail à mariepiere.pioli@ville-boves.fr, au plus tard le 30 juin.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2025



Absents excusés : M. Arnaud LAVIALLE donne procuration à Mme Danièle BÉGUIN

Mme Frédérique PETIT-BALLAGER donne procuration à Mme Martine TRIQUET

Mme Nathalie GRÉBERT donne procuration à M. Jean-Pascal HOPQUIN

M. Marco DAMIANI POMAGEOT

Absents : M. Flavien THUILLIER

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024

COMMUNICATIONS DU MAIRE

« **La commune de Boves** se situe dans la moyenne nationale au niveau de la délinquance. Les policiers municipaux sont, dans la majorité des cas, les premiers à intervenir. Ils sont devenus une cible et se retrouvent régulièrement face à des personnes qui ne font plus la distinction entre les policiers nationaux, équipés d'une arme et les policiers municipaux, seulement armés, à Boves, d'un bâton de défense. [...] Je veux que la sécurité de nos policiers municipaux soit la plus complète possible, c'est pourquoi j'ai adressé une demande à Monsieur le Préfet en vue de l'autorisation d'acquérir, de détenir et de conserver des armes de catégorie B pour la police municipale. [...] Nos policiers municipaux ont été détenteurs d'une autorisation de port d'arme dans des postes antérieurs. Ils vont suivre chacun une formation préalable à l'armement et une formation d'entraînement au maniement des armes

[...]. Les trois policiers municipaux seront formés pour la période estivale. »

[...]

« **La commune de Boves** a fait prévaloir son droit de préemption, sur la parcelle AE 56 située 70 rue Alphonse Tellier, en direction du bois de Fau Timon. Sur cette parcelle, une maison a été démolie à la suite d'un sinistre incendie survenu il y a moins de 10 ans. [...] L'exercice du droit de préemption est motivé par l'instabilité de la falaise, et la prise de toutes les dispositions qui s'imposent afin d'éviter tout enjeu humain et matériel, par la reconstruction à l'identique d'une maison à usage d'habitation. [...] L'acquisition de la parcelle d'une contenance de 386 m² revient à 15 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais d'acte et une commission de 2 000 €. »

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER

Candidature de la ZAC JULES VERNE II à l'appel à projet - Demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de

Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France

Adopté à l'unanimité

Approbation de la révision allégée

du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boves

Adopté à l'unanimité

Cession de délaissé de voirie

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2025 VOTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Approbation à l'unanimité du compte administratif (CA) du budget communal 2024,

Mme Maryse VANDEPITTE ne prend pas part au vote :

Dépenses de fonctionnement :	3 707 817,44 €
Recettes de fonctionnement :	3 864 432,03 €
Dépenses d'investissement :	1 371 154,20 €
Recettes d'investissement :	1 499 690,64 €

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget communal 2024 :

Résultat reporté en fonctionnement :	254 331,35 €
Résultat reporté en investissement :	1 046 816,16 €

Approbation à l'unanimité du budget primitif (BP)

communal 2025 :

Équilibré en fonctionnement à 4 247 372,13 € et en investissement à 2 744 154,80 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Majorité – 2 abstentions : Mme Nathalie COPPENS – M. Marco DAMIANI POMAGEOT

- 47,22% : taxe foncière sur les propriétés bâties
- 30,46% : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 11 % : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS)

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2024 (CA) du budget crèche :

Mme Maryse VANDEPITTE ne prend pas part au vote :

Dépenses de fonctionnement : 510 035,81 €
Recettes de fonctionnement : 593 793,28 €

Dépenses d'investissement : 8 400 €
Recettes d'investissement : 12 969,07 €

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget crèche annexe 2024 :

Résultat reporté en investissement : 9 211,11 €
Résultat reporté en fonctionnement : 79 325,21 €

Approbation à l'unanimité du budget primitif (BP) crèche 2025 :

Équilibré en fonctionnement à 597 205,27 € et en investissement à 64 450,38 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Associations locales	
APE de Boves	400 €
USEP - Ecole Maternelle Les Capucines	300 €
Patch and Co	400 €
Bov'émifasol	500 €
Club des aînés de Boves	800 €
Les Cigales	150 €
Photoclub de L'Avre Bovoise	300 €

Écoles	
Maternelle	2 350 €
Primaire	2 950 €
Collège Longueau	700 €

Subvention exceptionnelle	
Association La roche dorée	1 000 €

EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	358 329.41		358 329.41
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	173 176.22		173 176.22
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 256.16		3 256.16
Total dépenses réelles hors opérations	534 761.79		534 761.79
99 - SALLE DES FETES		46 884.59	46 884.59
994 - AMENAGEMENT BUREAU MAIRIE		223.01	223.01
995 - ACCESSIBILITE PMR ECOLE PRIMAIRE		104.59	104.59
996 - RENOVATION MAIRIE		91 015.70	91 015.70
997 - PARCOURS ARCHEOLOGIQUE ET PATRIMOINE		12 219.70	12 219.70
998 - TRAVAUX ECOLE MATERNELLE		45 000.00	45 000.00
999 - STATIONNEMENT RUE DU COMMANDANT JAN		327.86	327.86
1000 - ACQUISITION IMMOBILIERE		46 040.00	46 040.00
1001 - PROJET BIBLIOTHEQUE		151 297.01	151 297.01
201904 - RÉFECTION ÉGLISE	3 500	16 500,00	20 000.00
202004 - AMÉNAGEMENT PARKING 47 RUE VICTOR HUGO		45 535.38	45 535.38
202005 - PUP RUE DES COCCINELLES		4 033.16	4 033.16
202008 - RUE DE GENTELLES		307 384.00	307 384.00
202106 - INSTALLATION VIDÉOSURVEILLANCE		97 487.50	97 487.50
202111 - PLANTATIONS		885.10	885.10
202201 - INSTALLATION. BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE		301.00	301.00
202203 - RÉFECTION PARKING JEAN-PAUL CHRÉTIEN		222 538.24	222 538.24
202206 - CRÉATION D'UN PARCOURS ARCHÉOLOGIQUE		10 227.60	10 227.60
202207 - PUP CHEMIN DES VOIRIES		62 800.00	62 800,00
202208 - RÉFECTION TOITURE SIVOM		1 204.06	1 204.06

EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 (suite du tableau page 6)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
2024001 - ACQUISITION IMMOBILIERE - 56 Victor Hugo		56 800.00	56 800.00
2024002 - PLAN ARBRES 2024	1 957.67	10 000.00	11 957.67
2024004 - EBOULEMENT FALAISE		155 000.00	155 000.00
2024005 - SECURISATION BAT VISIOPHONE VIDEOPROTECT		170 000.00	170 000.00
2024006 - TRAVAUX ECOLES PRIMAIRE		16 000.00	16 000.00
2024007 - REPARATION MUR 85 Alexandre Vasseur		1 000.00	1 000.00
2024008 - PROJET 30 BOVES		19 591.27	19 591.27
2024009 - CREATION COLOMBARIUM - Jardin Souvenir		15 000.00	15 000.00
2024011 - AMENAGEMENT INTERIEUR BUREAUX MAIRIE		30 000.00	30 000.00
2024013 - LOCAUX ACM		20 000.00	20 000.00
2024015 - AMENAGEMENT COUR ECOLES		4 600.00	4 600.00
2024017 - VOIRIE RUE DE FRANQUEVILLE		17 762.74	17 762.74
2024019 - ECLAIRAGE PUBLIC BOVES	6 626.00	35 000.00	41 626.00
2025001 - VOIRIES	73 000.00		73 000.00
2025002 - AMENAGEMENT ACM	75 000.00		75 000.00
2025003 - MENUISERIE BATIMENT COMMUNAUX	10 000.00		10 000.00
2025004 - REFECTION RESTAURANT SCOLAIRE	12 000.00		12 000.00
2025005 - MATERIEL INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	20 000.00		20 000.00
2025006 - AIRE DE JEUX 2025	15 000.00		15 000.00
2025007 - RESTAURATION ŒUVRE D'ART	10 000.00		10 000.00
2025008 - REFECTION EGLISE	3 500.00		3 500.00
202509 - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	15 009.00		15 009.00
2025010 - GESTION DE L'EAU BOVES	33 000.00		33 000.00
2025011 - AMENAGEMENT RD 116	150 000.00		150 000.00
22 - REVISION PLU	21 100.00	13 902.96	35 000.02
56 - ACQUISITION MATERIEL	31 000.00	2 034.87	33 034.87
Total dépenses opérations d'investissement.	480 692.67	1 728 700.34	2 209 393.01
Total dépenses réelles hors opérations	534 761.79		534 761.79
Total dépenses d'investissement	1 015 454.46	1 728 700.34	2 744 154.80

Retrouvez la liste des délibérations, les procès-verbaux du conseil municipal et les décisions du Maire sur le site de la ville www.ville-boves.fr

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

BOVES TELLEMENT NATURE... parfois trop ?
Le bien-vivre à Boves est mis en avant, à juste titre, dans l'opposition au projet Valopole et en réaction aux nuisances olfactives de la Secode. Mais un cadre de vie agréable tient aussi à ces choses qui nous accompagnent chaque jour. La végétalisation de la commune en fait partie. Et force est de constater en ce printemps 2025 que la nature est laissée « très libre » dans les parterres et jardinières de notre espace public. En de nombreux endroits, les herbes folles l'emportent sur les chardons et concurrencent les plantations des années passées, sans parler des débris

végétaux qui s'accumulent et s'envolent à tous vents. Ce n'est pas vraiment la vision d'un cadre de vie embelli par une main verte. Qu'il s'agisse d'un entretien dévolu à Amiens Métropole ou à la commune, peu importe. Il est de la responsabilité de Boves de programmer ou de réclamer cet entretien, comme dans les communes qui nous entourent. Boves en a les moyens avec son budget 2025. Il serait dommage qu'au moment du concours des maisons les plus fleuries, il faille lancer celui du parterre le plus moche.

Encombrants : une collecte à bien préparer !

La collecte des encombrants a toujours lieu **le 2^e jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre**.
Prochaine tournée ? Le **jeudi 10 juillet 2025**.

Le saviez-vous ?

- Trier correctement, c'est aussi préserver notre budget communal. **Le personnel technique intervient 2 fois par semaine afin de ramasser tous les déchets présents sur la voie publique et les apporte sur le site de la SECODE.** Ainsi, la commune se voit facturer une taxe dite Taxe générale sur les activités polluantes ou TGAP à raison de 65€ la tonne.
- Respecter le volume maximum autorisé de 3m³ est incontournable.

☹ Pour rappel, ce qui est refusé :

- Déchets de construction (gravats, carrelage, placo, parquet, briques, PVC, moquette...)
- Meubles en céramique (lavabos, baignoires, cuvette de WC...)
- Portes, fenêtres, volets, tapisserie murale
- Ferraille (hors mobilier), barbecue, radiateur non électrique
- Déchets dangereux : pot de peinture, aérosols, solvants, gaz, amiante, huile de vidange...
- Pièces automobiles (pneu, pare-chocs...) et appareils à moteur (tondeuse, cyclomoteur...)
- Déchets verts, sacs d'ordures ménagères, palette de bois, caddy

Vous devez déposer ces objets refusés en déchèterie. Pour les textiles, des bornes de collectes spécialisées sont à votre disposition à divers endroits.

CONSIGNES DE DÉPÔT :

- Sortir vos encombrants la veille après 19h ou le matin avant 5h.
- Déposer sur le trottoir ou accotements de la voirie, sans gêner le passage des piétons.
- Les matelas doivent être présentés ficelés, roulés ou pliés.
- Pas de collecte sur un terrain privé.
- Limiter le volume à 3 m³ maximum (3m de long sur 1m de haut sur 1 m de large).



DÉPÔT SAUVAGE = RISQUE D'AMENDE

Le dépôt sauvage d'encombrants ou de déchets sur la voie publique est interdit et peut entraîner une amende forfaitaire de 135 €, pouvant aller jusqu'à 1 500 € avec confiscation du véhicule utilisé, conformément aux dispositions légales en vigueur (**article R634-2 et R635-8 du code pénal**). De plus, il nuit à l'image de notre commune.

Agissons ensemble : trier, c'est respecter notre cadre de vie... et notre budget !



Lingettes : des conséquences pour l'environnement et les canalisations

**UNE LINGETTE,
ÇA SE JETTE
À LA POUBELLE,
JAMAIS AUX
TOILETTES.**

Mal jetées, les lingettes
risquent de boucher
les réseaux d'assainissement,
de se dégrader en particules
de microplastiques, ou encore
de se retrouver en pleine nature.



Elles sont pratiques, elles sentent bon, elles semblent inoffensives... Et pourtant ! Les lingettes jetables sont devenues un véritable fléau pour l'environnement et les réseaux d'assainissement. Dans les toilettes, elles n'ont tout simplement **rien à faire**.

Contrairement au papier toilette, les lingettes, même dites « biodégradables », ne se décomposent ni dans l'eau, ni dans la nature, ni dans les toilettes sèches.

☹ Les conséquences sont lourdes :

- Bouchons dans les canalisations domestiques et publiques,

- Dysfonctionnements et pannes des pompes de relevage,
- Débordements d'eaux usées,
- Coûts élevés pour la collectivité,
- Pollution des milieux naturels,
- **Dissémination de microplastiques** issus de la dégradation des lingettes dans l'environnement, avec des effets durables sur la faune et les sols.

Adopter le comportement citoyen : toujours jeter les lingettes à la poubelle. Même celles qui sont étiquetées « jetables dans les toilettes » ou « compostables ».

Cette communication s'inscrit dans une **campagne nationale de sensibilisation communiquée par l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec Santé publique France**, afin d'alerter sur les impacts sanitaires, environnementaux et économiques liés aux lingettes.

Brûlage et déchets verts

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts est **interdit toute l'année**, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Pour rappel, les bennes à déchets verts mises à votre disposition chemin de la Gendarmerie ne sont destinées qu'à accueillir des déchets verts à l'intérieur de la benne. **En d'autres termes, les sacs plastiques sont interdits, tout comme la surcharge des bennes et tout comme le dépôt à côté des bennes.**

En cas de non-respect, vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 450€ (art. 131-13 du code pénal).



Photo des bennes à déchets verts !

Bruits de jardinage et de bricolage

Il est possible de tondre son gazon, tronçonner et faire d'autres travaux bruyants aux jours et aux horaires suivants :

- du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le **samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le **dimanche** et les **jours fériés** de 10h à 12h

En cas de non-respect, vous encourez une amende de 68€ à 1500€ (art.11 de l'arrêté préfectoral du 20/06/2005).



Trottoirs

« La propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains ».

(Extrait de l'arrêté permanent communal 2024/12 PM publié le 11 avril 2024)



Chiens devant les écoles

Afin d'assurer la sécurité des enfants et la sérénité aux abords des établissements scolaires, la présence des chiens, même tenus en laisse, est interdite aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Cette interdiction est fixée par l'arrêté municipal n°2022/52PM du 09 juin 2022.

Opération tranquillité vacances

Ce service gratuit fonctionne toute l'année. Pour en bénéficier, retirer un formulaire en mairie ou sur le site internet (rubrique Police Municipale), puis envoyez-le à police@ville-boves.fr ou déposez-le en mairie. Vous pouvez également le demander directement



Propriétaires de chien

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de ramasser immédiatement, et par tout moyen approprié, les déjections de son animal, qu'elles se trouvent sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect, vous encourez une amende de 135€ (art. R.541-76 du code de l'environnement et R.634-2 du code pénal).

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Dès la fin des travaux, n'oubliez pas d'envoyer votre déclaration d'achèvement de travaux

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- **MOINS DE 20 M²** : déclaration préalable
- **ENTRE 20 ET 40 M²** :
 - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
 - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieure à 150 M² : permis de construire et un recours à un architecte.

CLÔTURE

- PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) :**
déclaration préalable

PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M² : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M : déclaration préalable
- BASSIN DE PLUS DE 100 M² OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M : permis de construire

Sauf zone ABF :
déclaration préalable

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTERIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT** : déclaration préalable
- ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON** : déclaration préalable
- TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE** : aucune formalité

Sauf zone ABF :
déclaration préalable

**CHANGEMENT D'USAGE
OU DE DESTINATION**

EXEMPLE : VOUS VOULEZ TRANSFORMER VOTRE GARAGE EN HABITATION :
déclaration préalable ou permis de construire selon les cas

**CONSTRUCTION NOUVELLE,
ABRIS DE JARDIN, CARPORT,
PERGOLA, ETC.**

- **MOINS DE 5 M²** : aucune formalité
- **ENTRE 5 ET 20 M²** : déclaration préalable
- **PLUS DE 20 M²** : permis de construire

LÉGENDE

ABF : Architecte des Bâtiments de France.
DÉCLARATION PRÉALABLE : autorisation administrative requise pour certains travaux.
PERMIS DE CONSTRUIRE : document officiel délivré par les autorités compétentes, autorisant le démarrage de travaux plus importants ou la modification d'un bâtiment conformément aux règles et réglementations en vigueur.
EMPRISE AU SOL : désigne la superficie au sol occupée par une construction ou un bâtiment, incluant ses fondations et ses extensions éventuelles.

Plus d'informations sur le site internet **service-public.fr** section **urbanisme**
ou en appelant directement la mairie de Boves au **03 22 35 37 37**.

AFFAIRES SOCIALES ET C.C.A.S. – VILLE DE BOVES

Mutuelle communale Just

BON PLAN

Prenez soin de votre santé et de votre budget !

Grâce à la Ville de Boves
optez pour une complémentaire santé avantageuse !

Demandez conseil !



**Rencontrez un conseiller mutualiste
A la Mairie de Boves**

Sur rendez-vous
uniquement

Réservez votre rendez-vous depuis le site just.fr en flashant ce QR Code.

Dates des permanences
à la mairie de Boyes :

Mardi 10 juin	9h à 12h
Mardi 8 juillet	14h30 à 16h45

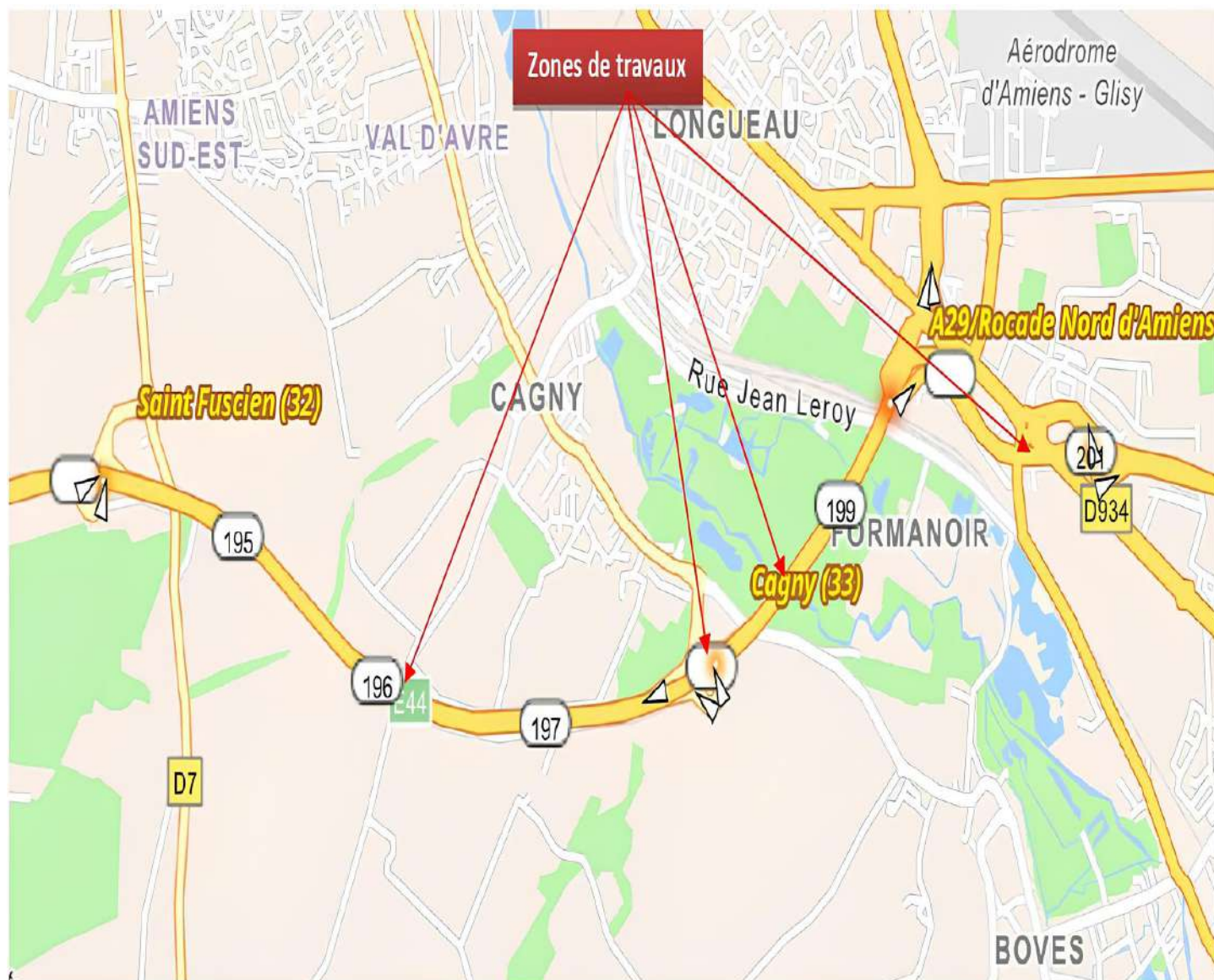
0 809 546 000 Service gratuit
+ prix appel



Boves



Travaux de la SANEF sur l'A29 : circulation impactée à Boves cet été du 23 juin au 30 août 2025



Pourquoi ces travaux ?

- Les travaux consistent à **rénover l'étanchéité des ouvrages d'art situés sur l'A29**, notamment au niveau du pont qui franchit la RD935 à Boves. Cela inclut la réfection de l'étanchéité de la chaussée sur ces ouvrages, afin de garantir la sécurité, la pérennité et la qualité de circulation sur l'autoroute..

Impacts sur la circulation

- **Voie de circulation réduite sur l'A29** : une seule voie ouverte dans chaque sens sur l'A29 à hauteur de Boves, vitesse limitée à 70 km/h et interdiction de doubler.
- **Fermeture de bretelles** : en particulier la bretelle RN25/A29 (Amiens Nord) avec mise en place de déviations.

Conséquences

- **Déviations de circulation** pour les véhicules légers et les poids lourds mises en place. Panneaux de signalisation présents sur la commune.
- **Report de trafic sur les axes traversant le centre-bourg et ses abords.**
- **Poids lourds** : les poids lourds de plus de 7,5 tonnes seront interdits de circulation sur la rocade sud. Les déviations pour ces véhicules passeront ponctuellement par le centre-bourg de la commune.

Merci de votre compréhension et de votre prudence pendant cette période de travaux essentiels pour la sécurité de tous.

Une usine de batteries Sodium-ion à Boves : exprimez-vous avant le 22 juin

Notre commune s'apprête à accueillir un projet industriel d'envergure nationale : la construction de la première usine de fabrication en série de batteries Sodium-ion développées par l'entreprise innovante TIAMAT, installée à Amiens depuis 2017. Ce projet, soutenu par le programme French Tech 2030, vise à produire des batteries plus performantes, plus sûres, et plus respectueuses de l'environnement, tout en renforçant la souveraineté énergétique française.

Implantée sur la ZAC Jules Verne 2, l'usine couvrira une superficie de 30 hectares et créera à terme 2 000 emplois directs. Ce développement s'accompagnera d'un raccordement au réseau électrique via une ligne souterraine réalisée par RTE. TIAMAT met un point d'honneur à intégrer son projet dans le paysage et à limiter l'impact environnemental de ses activités.

Une concertation préalable est en cours jusqu'au 22 juin 2025, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Vous trouverez également sur ce site les différentes réunions publiques organisées autour de thématiques variées, telles que la technologie sodium-ion, l'implantation territoriale, les impacts

environnementaux ou encore les perspectives d'emploi et de formation.

Vous pouvez vous informer, poser vos questions et donner votre avis sur le site internet : concertation.tiamat-energy.com

La dernière réunion publique de partage des contributions aura lieu à Boves, commune directement concernée par l'implantation de l'usine :

Mardi 17 juin à 18h
Salle des fêtes de Boves



AGENDA - VILLE DE BOVES

Les dates à retenir...

JUIN

Samedi 7 juin
Découverte du canoë-kayak
au Marais à Scier

Mercredi 11 juin
Théâtre « Cruda » en partenariat
avec la Comédie de Picardie et le
Cirque Jules Verne

Samedi 14 juin
Découverte du parcours
archéologique

Dimanche 15 juin
Réderie organisée par le club
de pétanque de Boves

Jeu 19 juin
Cabaret concert « Au boulot
Mrs William » avec Michel Berte,
Compagnie Vezool (ex Zic-Zazou)

Samedi 21 juin
Tournoi de pétanque organisée
par le club de pétanque

JUILLET

Dimanche 13 juillet

Déambulation et feu d'artifice
au stade

Lundi 14 juillet

Concours de pêche
Commémoration au monument
aux morts

AOÛT

Dimanche 17 août

Réderie organisée par
l'association des Jardins
ouvriers et familiaux et le Club
des aînés

Jeu 28 août

Spectacle « L'Illiade » avec
la Compagnie Bravache en
partenariat avec le Cirque Jules
Verne

SEPTEMBRE

Samedi 20 septembre

Théâtre « Lit d'embrouilles »
de la Société nouvelle de
divertissement avec Danièle
Gilbert

OCTOBRE

Samedi 11 et dimanche
12 octobre

Exposition « Postes radio de
1918 à 1985 »

NOVEMBRE

Samedi 15 et dimanche 16
novembre

Marché de Noël organisé par le
Photo Club de l'Avre Bovoise et
l'association Les Cigales

Mardi 18 novembre
Spectacle « Le banquet de
Sainte Cécile » en partenariat
avec la Maison de la Culture
d'Amiens

Samedi 22 novembre
Théâtre « Ferme sous hôtes
tension » de la troupe
Amalgame

DÉCEMBRE

Samedi 13 décembre
Concert de Noël de
Bov'émifasol

Et tous les dimanches, n'oubliez pas
le marché de plein air,
parking du palais des enfants,
rue Eugène Desprès

Des informations complémentaires sur ces événements vous parviendront en temps utile

Pour tout renseignement, toute information, toute inscription, rendez-vous sur le site de la ville :
www.ville-boves.fr, l'application CityAll Boves et Facebook "Ville de Boves".